

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 JUILLET 2017

**PRÉSENTS** : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1er adjoint – Mme LAUBA Marie-Noëlle, 2<sup>ème</sup> adjointe - M. GADEAUD Didier – Mme NAUZE Edith - M. FUNK Jean-Jacques – M. MALEVRE Yannick - Mme LEROUX Jacqueline –M. RIBERAUD Wilfried - Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : M. MANIERE Alain - Mme NAUDY Marie-Christine - M. FAIJAN Daniel - Mme FERREOL Françoise

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme NAUZE Edith

Le quorum étant atteint, Mme Le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Information donnée par Mme Le Maire :

- Suite à notre interpellation, le Conseil Départemental et la CALI ont pris acte des difficultés de la commune en matière de couverture numérique. Notre commune bénéficie aujourd'hui de travaux anticipés qui ont débuté les 3 et 4 juillet par des sondages dans le sol. À partir du 10 juillet, débiteront les travaux de génie civil, la semaine suivante le déroulement de la fibre. La mise en service devrait être possible d'ici la fin de l'année.

### ORDRE DU JOUR

#### **I – Mise en place des paies informatisées avec le Centre De Gestion (DÉLIB \_ 2017 \_ 25)**

Le Centre De Gestion a mis en place un service de paies informatisées pour établir les bulletins de salaire, les charges et assurer une veille juridique. Ce tarif est payant actuellement 5,10€ par bulletin de salaire édité ce qui représente environ 673 € par an. Il est à noter que la maintenance du logiciel paie sera à déduire sur nos dépenses ainsi que le temps partiel accordé à Mme MARTAUX depuis le 1<sup>er</sup> mai. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier ce service au Centre De Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **II – Modification du tableau des effectifs (DÉLIB\_2017\_26)**

Suite à la réforme des carrières, le Centre De Gestion nous a communiqué des avancements de grade pour 3 agents : M. HORRU, Mme MANIERE et Mme MARTAUX.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, le tableau des effectifs sera modifié ainsi :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour M. HORRU et Mme MANIERE (fermeture de 2 postes d'adjoint technique)
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe pour Mme MARTAUX (fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs

#### **III – Choix des entreprises postes peinture et plomberie pour les travaux des sanitaires de l'école (DÉLIB\_2017\_27)**

M. BORDET, adjoint à l'urbanisme, présente les derniers devis des postes plomberie et peinture pour les travaux de réfection et de mise aux normes du handicap des sanitaires de l'école. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise Technifioul pour la plomberie (3229,56€) et l'entreprise SPFG pour la peinture (2249,16€).

#### **IV – Travaux D10 (ralentisseurs et eaux pluviales). Choix du maître d'œuvre et demandes de subvention (DÉLIB\_2017\_28)**

Le Centre Routier Départemental a programmé la réfection de la D10 de la rue de Verdun à la sortie d'agglomération de Coutras, sans nous en tenir informés au préalable.

Suite à ces travaux, nous avons obtenu des devis pour la peinture au sol qui reste à notre charge (passages cloutés et bandes ocre). D'autres devis sont en attente. Après discussion, le CRD s'est engagé à faire la dépose des coussins berlinois qui par ailleurs seraient à remplacer. Ce remplacement pourrait être envisagé en 2018. À notre demande, une signalisation renforcée doit être installée par le CRD dans l'attente que ces travaux soient budgétisés.

- Un devis pour un feu clignotant solaire a été demandé pour matérialiser le stop de l'intersection avenue de La Libération et rue de Verdun : 1526,52€

- Le remplacement des coussins berlinois pourrait se faire par la création d'une écluse (estimatif 12228€) ou d'un plateau surélevé (estimatif : 19302€). Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition d'aménagement d'une écluse pour ralentir la vitesse.

- La réfection du réseau d'eaux pluviales avenue de La Libération est également à prévoir, car des problèmes anciens d'évacuation n'arrivent toujours pas à être résolus malgré plusieurs interventions.

Mme Le Maire propose de choisir un maître d'œuvre pour le suivi de ces travaux qui feront l'objet d'une convention avec le CRD. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le cabinet AZIMUT (2 640€ + 4 % du montant HT des travaux). Un service mutualisé de la CALI aurait été un peu moins cher mais il n'est pas disponible rapidement ; notre dossier devant être établi avant décembre.

Des subventions pourraient être sollicitées au titre du FDAVC et des amendes de police (Conseil Départemental) et autres. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme Le Maire à déposer toutes demandes de subventions possibles.

#### **V – Approbation du PEDT 2017 – 2020 (DÉLIB\_2017\_29)**

Mme LAUBA, adjointe aux affaires scolaires, présente le PEDT (Projet Éducatif Territorial) révisé pour les 3 prochaines années scolaires. Il comporte la mise à jour des effectifs, les nouvelles activités proposées aux enfants encadrées par 3 agents municipaux et des animateurs bénévoles. Le PEDT a reçu l'avis favorable des membres du conseil d'école. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce PEDT.

Une conférence des maires au sujet des rythmes scolaires a été organisée par la CALI. Considérant le transport et les ALSH mis en place sur l'ensemble de l'agglomération, il serait compliqué de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée. Une concertation pourrait être lancée sur l'ensemble des communes en septembre, octobre et novembre, pour engager une réflexion commune sur le territoire en fin d'année.

Il a été décidé au conseil d'école de maintenir l'actuel rythme scolaire.

#### **VI – Augmentation du tarif des repas de cantine scolaire au 1er septembre 2017 (DÉLIB\_2017\_30)**

Mme LAUBA, adjointe à la vie scolaire, rappelle le prix des repas servis à la cantine scolaire : 1,90 € pour les enfants et 3,80€ pour les adultes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une augmentation d'environ 2 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et fixe les nouveaux tarifs à 1,95 € pour les enfants et 3,90 € pour les adultes.

#### **VII – Renouvellement opération école multisports (DÉLIB\_2017\_31)**

Mme LAUBA, adjointe à la vie scolaire, propose de reconduire l'école multisports pour les élèves du CE2-CM1-CM2. Ces activités sont très appréciées par les enfants. Le Conseil Départemental subventionne toujours à hauteur de 11€ par heure d'encadrement soit environ 60% du coût. Le solde est financé par moitié par les deux communes du RPI. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de l'école multisports, autorise Mme Le Maire à signer la convention avec Emploi Loisirs Gironde pour la mise à disposition de Céline DUCOURTIOUX, animatrice sportive, et sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental.

D'autre part, le conseil d'école a reconduit l'activité piscine pour les enfants de l'école de Porchères et les CE1. Cette activité ainsi que les frais de transport sont payés par les deux communes. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour participer à ce financement et signature de la convention avec la mairie de Saint-Seurin sur l'Isle (*DÉLIB\_2017\_31\_2*)

#### **VIII – Vente des chemins d'exploitation à la SCEA BOISSIER (*DÉLIB\_2017\_32*)**

La société SCEA BOISSIER, propriétaire du vignoble Grand Français, souhaite acquérir plusieurs parcelles bordant leur propriété dont 2 chemins d'exploitation appartenant à la commune (prix proposé : 5500€ l'hectare). Le chemin cadastré ZK18 d'une superficie de 560m<sup>2</sup> ne dessert qu'une parcelle qui sera vendue à la SCEA BOISSIER. L'autre chemin, cadastré ZK20 de 500m<sup>2</sup>, dessert plusieurs parcelles dont les propriétaires ne sont pas tous vendeurs dans l'immédiat.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente du chemin ZK18. L'autre chemin ne sera vendu que sur présentation des actes d'achat ou d'autorisation de passage sur l'ensemble des parcelles desservies. Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer les actes.

#### **IX – Questions et informations diverses**

L'association de foot (l'étoile sportive) se regroupe avec l'association de Villefranche de Lonchat pour développer notamment leurs écoles de foot. L'association devient Union Sportive Villefranche Saint-Antoine.

Le pôle senior sera à Villefranche, et le pôle école de foot à Saint-Antoine.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h20.